

COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 40

23 OCTOBRE 2023 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2023.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE - René POUILLE - Denis BICHARD - Michel FLORENTINO - Martine CONSTANT - Éliane VIALON - Christelle CHAMPOMMIER - Valérie ROOSE.

Absent Excusé : Margaux PIQUELLE, Damien LABRE, Gaëlle LE BOULANGER, Thomas PICANDET.

Procuration : Margaux PIQUELLE à Jean-Marc SAUTERAU, Damien LABRE à Christelle CHAMPOMMIER, Thomas PICANDET à Valérie ROOSE.

Secrétaire de séance : Madame Danielle DELMOTTE.

Le compte rendu n° 39 de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – Travaux d'aménagement du bourg (secteur Halle /Rue du Pont) : attribution des lots 2/3/4.

Vu la délibération du 25 septembre 2023 entérinant le choix de la C.A.O pour le lot n°1,
Vu la réunion de la Commission d'Appels d'Offres en date du 16 octobre 2023,
Vu le rapport d'analyse de la Commission d'Appels d'Offres en date du 20 octobre 2023,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail des analyses des offres traitées au terme de la consultation :

LOT n°2 / Maçonnerie – B.A - Enduit = 4 offres (Combraille Habitat / Pradier / Ducrot / SMC Faure).

Offre retenue : SAS SMS FAURE = 164 108.08 € HT (offre de base + variante + PSE2).

LOT n°3 / Charpente bois - couverture = 2 offres (Combraille Habitat / Sucheyre).

Offre retenue : SARL COMBRAILLE HABITAT = 56 177.57 € HT (offre de base + plus-value essence chêne).

LOT n°4 / VRD. Aménagements paysagers = 3 offres (Colas / Soc.Mont.Constr. / GATP).

Offre retenue : S.M.C = 41 595.70 € HT (offre de base).

Le rapport détaillé de l'analyse des offres sera présenté en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'entériner la décision de la C.A.O pour les lots 2/3/4.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023 à l'opération.

Délibération

2 - Travaux d'aménagement du bourg (secteur Halle / Rue du Pont) : diagnostics avant démolition (amiante et plomb).

La société APAVE (63) infrastructures et construction a été sollicitée pour remettre une double proposition en préalable aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à retenir les propositions de la société APAVE.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Délibération

3 - Travaux d'aménagement du bourg (secteur Halle / Rue du Pont) : mission SPS.

La société APAVE (63) a été sollicitée pour remettre proposition de suivi des travaux : Sécurité et Protection de la Santé :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De valider la proposition présentée pour un montant total HT de 1 845.00 €.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Délibération

4 - Demande de subvention : fonds vert / fonds friche.

*Vu la délibération du 02 août 2022,
Vu la délibération du 23 janvier 2023,
Vu la délibération du 15 mai 2023,*

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires repose sur l'engagement des collectivités pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique.

La commune de Montaigut-en-Combraille peut déposer un dossier global dans le cadre de l'enveloppe départementale basée sur les trois axes :

- Performance environnementale.
- Adaptation des territoires au changement climatique.
- Amélioration du cadre de vie.

Certains projets en matière foncière peuvent également être financés (type friches...).

La demande globalisée est articulée autour des projets suivants :

- Aménagement secteur les Galères : 28 388.50 €

- Aménagement du parking de l'EHPAD : 17 951.00 € HT
- Voie Verte : 12 984.00 € HT
- Aménagement du ponton de la Voie Verte : 13 810.00 € HT
- Défrichage Château : 1 695.00 € HT
- Porte Montmarault (démolition) : 10 565.00 € HT
- Aménagement d'une friche place de la Halle : 7 822.20 € HT
- Eclairage de la Salle des Fêtes : 13 804.76 € HT

Soit un total de 107 020.46 € HT

Demande de Fonds Vert à 80 % du montant HT (sauf secteur Galères à 53 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'approuver le détail des projets retenus.

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Délibération

5 - Demande de subvention au titre des amendes de police.

En complément de la demande Fonds Vert modifiée, les travaux d'aménagement du secteur des Galères peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Montant des travaux : 28 388.50 € HT

Rappel Fonds Vert : 53 % = 15 045.90 €

Conseil Départemental : 27 % = 7 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention auprès des services du Département.

Délibération

6 - Travaux de maçonnerie (murs) : « porte Montmarault » et « chemin de ronde ».

La SARL RM BAT (63) a remis une proposition concernant la démolition d'un mur rue porte Montmarault pour un montant total HT de 5 500.00 €.

La SARL RM BAT (63) a remis également une proposition concernant l'aménagement d'un mur de soutènement en pierres au niveau du Chemin de Ronde pour un montant total HT de 22 900.00 €.

Compte tenu des montants ci-dessus référencés, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

-De prolonger la période de réflexion et de mise en concurrence afin de retenir une entreprise qualifiée ou, le cas échéant, de faire procéder aux travaux en régie par un agent contractuel recruté pour l'opération.

Délibération

7 - Bulletin municipal : choix du prestataire.

L'Agence iCombrailles (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 1 739.00 € (800 exemplaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de l'Agence iCombrailles dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Délibération

8 - Salle des fêtes : acquisition de tables.

La société SOVADIS MOBILIER (03) a remis une proposition concernant la fourniture de plateaux de tables :

- *5 plateaux (24mm) de 120X80 cm soit 911.50 € HT
- *5 plateaux (24mm) de 18X8 cm soit 1 173.00 € HT
- *Livraison : 150.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la commande adaptée.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Délibération

9 - Services techniques : acquisition de matériel (taille haies).

La société LA'FER Jardin (63) a remis une proposition pour un montant total HT de 599.17 € (marque STIHL).

La société Agro Services (63) a remis une proposition pour un montant total HT similaire de 599.17 € (marque STIHL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De valider un devis.
- Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Délibération

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

Références cadastrales Section N° Lieu dit	Propriétaires	Décision et Date
A 1351 21, rue du Prieuré	Nicolas MOGIS	Non préempté 09/10/2023

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

*Acquisition d'un véhicule pour les services techniques : présentation d'une première proposition pour un véhicule neuf.

* Etang de la Prade : bilan provisoire de la saison de pêche.

*Pôle Emploi : 43 demandeurs (19 hommes et 24 femmes) au 01/10/2023.

*Préfecture : suite à l'attaque au couteau commise dans un établissement scolaire d'Arras (62), le Préfet du Puy-de-Dôme a demandé aux forces de police et de gendarmerie de porter la plus grande attention à la sécurité des établissements scolaires. Les Maires sont également chargés de faire preuve de la plus grande vigilance.

*Pays de Saint Eloy : courrier de Monsieur le Maire réclamant une position claire en matière d'investissement sur les structures d'accueil culturel (école de musique communautaire à Montaigut-en-Combraille).

*Pays de Saint Eloy : courrier de Monsieur le Maire sollicitant une clarification administrative concernant un bornage ancien et irrégulier sur la zone de la Prade.

*SDIS : révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.